

**Processus préparatoire de la troisième conférence internationale sur le financement du développement :**

*Intervention générale – 9 décembre 2014*

Messieurs les co-facilitateurs, Mesdames, Messieurs les panelistes,

La France souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

La création d'un environnement économique et financier mais aussi commercial ou technologique propice au financement du développement durable est un élément important qui devra être traité lors de la conférence d'Addis-Abeba. Il s'agit d'un aspect majeur des moyens de mise en oeuvre de l'agenda post-2015 universel et intégré. Et l'excellent rapport du Comité international d'expert sur la stratégie de financement du développement durable en souligne l'importance. Nous pensons que cet environnement doit être finement examiné et nous sommes résolus à y apporter toute notre contribution et notre engagement.

En premier lieu, je souhaite souligner que la cohérence des politiques de développement est un élément clé de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La CPD s'inscrit dans l'approche

Deux exemples sont à cet égard intéressants : s'agissant des financements privés et des habitudes de consommation, la mise en place des réglementations contre la pollution dans plusieurs pays africains contribue à la modernisation des entreprises et

ressources, les mécanismes de financements innovants impliquant des parties publiques et privées et les nouvelles coalitions d'acteurs pour soutenir des investissements à impact locaux, des projets d'entreprises sociales et solidaires ou de nouvelles formes de RSE qui intègre le développement durable dans son modèle..

La dette souveraine doit également figurer à l'ordre du jour de nos travaux de préparation à la conférence d'Addis Abeba. Beaucoup de progrès ont été faits depuis Monterrey sur ce sujet, s'agissant notamment de l'initiative pays pauvres très endettés, qui représente selon le FMI un allègement de 76 milliards de dollars, et qui a été complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) Nous souhaitons rappeler le rôle joué par la France en tant Présidente et Secrétaire Générale du Club de Paris. Nous devons nous attacher à renforcer la c lau d'8u)asei6 eB724o-11(mmun.0'F2.u m)4

denseu(d)6.l(a)-(req&ut(-)2.io(d)6.nous